



FONDATION  
ATELIERS  
KRAIZBIERG

**Communiqué des conseils d'administration de la Fondation Kräizbiërg et de la société coopérative « Ateliers Kräizbiërg » (SIS)**

Les conseils d'administration des deux entités juridiques du Kräizbiërg, réunis dans leur séance du 14 septembre 2020 ont souligné que l'objet primaire reste un accueil de qualité des personnes handicapées physiques dans leurs ateliers d'inclusion professionnelle et dans leurs structures respectivement d'hébergement ou de formation.

Les conseils d'administration confirment en outre que les ateliers d'inclusion professionnelle ne travaillent pas dans une logique d'optimisation des profits. Leur objet exclusif consiste à permettre aux salariés handicapés d'exercer au sein d'une unité économique de production une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités.

Les conseils d'administration ont pris acte des doléances exprimées par le syndicat OGB-L et la délégation du personnel relatives au climat de travail dans les ateliers. Ils rappellent qu'une délégation des conseils d'administration a rencontré, à ce sujet, en date du 7 juillet 2020 une délégation du syndicat OGB-L et des délégations du personnel. Ils avaient en outre reçu une délégation de la direction sur les mêmes sujets en date du 3 août 2020.

Face aux doléances exprimées, les conseils d'administration ont retenu ce qui suit :

- 1) Une évaluation par un expert indépendant externe sera réalisée dans les plus brefs délais, évaluation avec le but d'analyser objectivement la situation actuelle et de faire des propositions au conseil d'administration.
- 2) Le conseil d'administration a décidé de mettre en place une offre de médiation externe pour faciliter le règlement de conflits à l'intérieur de la fondation, notamment entre des membres du personnel et des membres de la direction.

Les conseils d'administration soulignent à nouveau leur attachement à un dialogue social ouvert et structuré dans l'intérêt du bien-être des salariés et des usagers des institutions du Kräizbiërg et restent constamment à l'écoute de leurs doléances. Voilà pourquoi il a décidé de permettre à un représentant du personnel de la Fondation Kräizbiërg et un représentant du personnel de la société coopérative « Ateliers Kräizbiërg » (SIS) ainsi qu'un représentant des salariés handicapés de prendre part, avec voix consultative, à toutes les réunions des conseils d'administration.

Les conseils d'administration se réuniront une nouvelle fois la semaine prochaine, afin de concrétiser l'implémentation des décisions prises aujourd'hui.